

# ATTENTION AUX MAUVAIS COUPS DANS LES FOYERS DE TRAVAILLEURS IMMIGRES ET LES RÉSIDENCES SOCIALES

Ce matin, le dimanche 22 mars 2020, a circulé sur le réseau whatsapp des foyers un clip tourné au téléphone par une personne qui se disait expulsé du foyer ADOMA (anciennement Coallia) 27-31 rue Nationale, 92100 Boulogne Billancourt avec une demi-douzaine de ses camarades qu'on voit enroulés dans de la literie de fortune dans la cour du foyer.

Effectivement, selon le comité de résidents du foyer, tôt le matin du mercredi 18 mars, des vigiles embauchés par Adoma ont fait vider les gens qui squattaient et qui dormaient dans le bar du foyer depuis au moins six mois.

Il s'agit, selon les délégués, de personnes n'ayant aucune attache avec les résidents ou les familles qui habitent le foyer, de personnes dont certaines étaient agressives et qui utilisaient le bar pour exercer leur trafic de drogue. Pour les résidents, le bar, un espace assez grand comprenant un caféteria, est un lieu à disposition des résidents pour discuter et pour passer un moment tranquille. Mais depuis l'arrivée d'une nouvelle vague de squatteurs, les résidents se trouvaient gênés, et parfois menacés. Les délégués se sont plaints de nombreuses fois auprès de la direction 92 d'Adoma. Aucune solution n'avait été proposée jusqu'à cette semaine où Adoma, se sentant libéré des contraintes judiciaires et en invoquant les dangers du Coronavirus, a trouvé les moyens d'intervenir.

Cette affaire provoque plusieurs remarques de notre part :

- 1) Il est vraisemblable que les droits judiciaires des intéressés n'ont pas été respectés. Car même en supposant que ce soient des squatteurs sans droit ni titre, même en supposant que les résidents s'en plaignent, le bailleur, Adoma, n'a strictement aucun droit d'expulser les gens qui se sont installés depuis des mois dans ses locaux par la force et avec des milices privées sans passer par un jugement d'expulsion.
- 2) Cette affaire démontre une nouvelle fois que la crise du coronavirus donne carte blanche à l'État et aux entreprises à penchant autoritaire (quasiment toutes) d'utiliser des méthodes qui sortent de l'état de droit, qui sont des coups de force fascistes.
- 3) L'état de crise sanitaire que nous vivons doit permettre à tout un chacun de trouver un toit, d'être à l'abri, de pouvoir se protéger, y compris et surtout les plus vulnérables parmi nous, les sans domiciles, les sans papiers, ceux et celles qui sont en errance ou qui sont dans la rue.

C'est pourquoi nous appuyons les demandes faites par les associations du droit au logement pour la réquisition des locaux vides, la mise à l'abri d'urgence de toute personne à la rue, et la continuité de son hébergement jusqu'à sa régularisation administrative et son relogement définitif.

Fait à Paris, le 22 mars 2020

Copaf

[copaf@copaf.ouvaton.org](mailto:copaf@copaf.ouvaton.org) 06 75 01 30 49 ou 06 87 61 29 77